



TOULOUSE le

**DIRECTION PILOTAGE ET
RESSOURCES AUTONOMIE**

Dossier suivi par :
Clara MIROUSE
Tél : 05 34 33 41 28
Réf à rappeler :
A2P/PT/AI/

ANNEXE 3 : FICHE DE CANDIDATURE N°2

Appel à candidatures : ateliers inclusifs
pour la mobilisation d'une subvention aux ateliers inclusifs à
destination des jeunes en situation de handicap et sans handicap

**Objectif n°2 : Le recensement d'une liste d' « intervenants » du milieu spécialisé qui
pourraient venir en soutien aux porteurs de projets**

**Fiche de candidature à remplir par les intervenants intéressés pour accompagner un
ou plusieurs jeunes en situation de handicap.**

I – Identification de l'intervenant

Nom :
Prénom :
Adresse :
Profession :
Téléphone :
Adresse email :
Si vous travaillez dans une association ou un établissement œuvrant dans le champ du
handicap, merci de préciser le nom et l'adresse de la structure :

II – Expérience de l'intervenant

Expérience dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap lors d'activités culturelles, sportives ou artistiques :

Oui/non

Précisez

Expérience dans la mise en place d'activités à visée inclusive :

Oui/non

Précisez

Compléments d'information

Apporter tous les compléments d'information de nature à préciser votre candidature (annexes possibles).

III – Communication des coordonnées

Autorisez-vous le Conseil départemental à communiquer vos coordonnées :

-aux porteurs de projets dans le cadre de cet appel à candidature : oui / non

-sur le site internet de la collectivité : oui / non

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire la demande. Les données enregistrées sont celles du formulaire et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne sont communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier.

En application du Règlement Général Européen de Protection des données (Règlement UE 2016/679) – RGPD, tout usager dispose du :

- droit d'accès à ses données,
- droit de rectification,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à l'effacement,
- droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : CNIL : 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07 - Tel : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr).

L'article 5 du RGPD dispose que les données à caractère personnel sont « collectées pour des finalités et sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ».

Enfin, la loi "Informatique et libertés" du 06 janvier 1978 modifiée est visée ici.

A Toulouse, le



Alain GABRIELI

Le Vice-président

**chargé des personnes âgées, des personnes
handicapées et de l'accès aux soins**

